Province de Liège
Arrondissement de Verviers
Commune de Thimister-Clermont

Administration communale
Centre, 51 - 4890 Thimister-Clermont
Tél . (087) 44.65.16 - Fax (087) 44.55.77

Extrait du registre aux délibérations de la séance du Conseil Communal du 27 avril 2026

Présents :
Mme Alice JACQUINET, Bourgmestre;
M. Lambert DEMONCEAU, M. Christophe DEMOULIN, M. Christian BAGUETTE, Échevins;
Mme Christine CHARLIER- ANDRE, Présidente du CPAS;
Mme Laëtitia BECKERS, Conseillère - Présidente;
M. Hubert AUSSEMS, M. Didier HOMBLEU, Mme Marine BONAVENTURE, Mme Laura DELHEZ, Mme Bernadette KEUTGENS- PETIT, Mme Virginie SABEL- DAELE, Mme Céline HENRARD, M. Jean- François SIMONS, Monsieur Olivier HEUSCHEN, Conseillers;
Mme Gaelle FISCHER, Directrice Générale.
Excusés :
M. Guillaume DHEUR, Échevin;
Mme Geneviève BRAGARD- RADEMERCKER, Conseillère.

23e OBJET : INSTITUTIONS PROVINCIALES- NOTE D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT WALLON- MISSIONS SUPRACOMMUNALES AU NIVEAU DU TERRITOIRE PROVINCIAL- AVIS DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
Vu l'adoption le 18 décembre 2025 par le Gouvernement wallon de sa note d'orientation relative à l'avenir de l'institution provinciale,
Considérant que le Gouvernement wallon recueille notamment les avis des Conseils communaux identifiant les missions supracommunales qu'ils souhaitent voir conservées ou développées, au niveau du territoire provincial ;
Considérant que le Collège estime que certaines missions provinciales sont indispensables eu égard aux enjeux pour la population de la Commune de Thimister- Clermont et son territoire ;
Considérant que la délibération doit parvenir pour le 1er mai 2026 à Monsieur le Ministre Desquesnes ;
Vu la nécessité pour le Conseil communal de se prononcer sur cette demande avant le 1er mai 2026 ;
Sur proposition du Collège communal,

15 votants,
À 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Céline HENRARD, MM. Jean- François SIMONS et Olivier HEUSCHEN, Conseillers Groupe CREONS au quotidien *CREONS au quotidien accueille favorablement l'initiative de consultation du Gouvernement mais déplore que le Collège n'ait pas ouvert cette consultation à tous les conseillers communaux. CREONS choisit de s'abstenir étant donné que i) les modalités pratiques (quid du personnel, des infrastructures, des services provinciaux, etc.) ne sont pas clairement définies dans ce projet de suppression des Provinces et que ii) la création éventuelle d'un pouvoir intermédiaire, avec pour bras exécutif, la conférence des Bourgmestres, ne respecterait pas les principes fondamentaux de représentativité démocratique).*

DÉCIDE

Article 1er : De suggérer que toutes les compétences des Provinces soient transférées à la Région wallonne et/ ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles (Zones de secours et Sécurité civile ; Cours d'eau ; Développement durable ; Tourisme ; Agriculture et Ruralité ; Enseignement ; Domaines touristiques provinciaux ; Culture ; Sports ; Cultes et Laïcité ; Affaires sociales et Santé).

Article 2 : D'insister pour que le transfert de la fiscalité provinciale vers un autre pouvoir soit budgétairement neutre pour les Communes et fiscalement neutre pour chaque citoyen.

Article 3 : De conditionner le transfert de la compétence à la reprise par le niveau de pouvoir concerné du personnel y affecté.

Article 4 : D'ouvrir une concertation avec les entités réceptrices, selon ce que prévoient les lois spéciales de répartition des compétences.

Article 5 : De garantir, sur le territoire des Provinces, la qualité des services supra-communaux et des services aux citoyens.

Par le Conseil Communal :

La Secrétaire,
s) Gaelle FISCHER.

La Présidente,
s) Laëtitia BECKERS.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice Générale,

Gaelle FISCHER

La Bourgmestre,

Alice JACQUINET